

Effet 150 % charge 2018 question

Par **Diouelli**, le **20/11/2018** à **13:54**

Bonjour j'ai eu un dégât des eaux qui m'ont été remboursé à la hauteur de 1500 sur 1700 euros , puis je profiter de l'effet 150 % sur 1700 euros ? Donc reporter 50% (850euros en plus des 1700) sur mon n+1 (Même s'il mon été remboursé)
Merci